

Compte administratif 2011 de la commune

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe ROUAULT, délibérant sur le compte administratif 2010, dressé par M. Paul KERDRAON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré :

1) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			149 065,49		149 065,49	
Opérations de l'exercice (dt affectation en réserves)	7 932 219,22	9 881 587,08	4 808 362,76	3 510 790,79	12 740 581,98	13 392 377,87
<i>Totaux</i>	<i>7 932 219,22</i>	<i>9 881 587,08</i>	<i>4 957 428,25</i>	<i>3 510 790,79</i>	<i>12 889 647,47</i>	<i>13 392 377,87</i>
Résultat de clôture		1 949 367,86	1 446 637,46			502 730,40

2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

VOTE :

Recettes de fonctionnement : Pour : 22 ; abstentions : 5

Dépenses de fonctionnement : Pour : 22 ; abstentions : 5

Recettes d'investissement : Pour : 22 ; abstentions : 5

Dépenses d'investissement : Pour : 22 ; abstentions : 5

(M. le maire est sorti au moment du vote)